

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIC

La consultation publique a été remplacé par une consultation tel que les décrets;

**Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services
Sociaux en date du 22 mars 2020**

**Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services
Sociaux en date du 7 mai 2020**

AVIS PUBLIC — CONSULTATION ÉCRITE

Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire, tenue le 8 juin 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a adopté le premier projet de règlement # 68-14 règlement modifiant règlement de zonage numéro 68

Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Une consultation écrite aura lieu entre le 22 juin à partir de 10 heures jusqu'au 13 juillet 2020 les citoyens pourront faire parvenir leurs commentaires :

Par la poste à la municipalité au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, J0K 2A0

Par courriel à dg@st-cleophas.qc.ca,

Ledit règlement, est disponible pour consultation sur le site internet <https://www.st-cleophas.qc.ca/> et les lundis, mardis et les mercredis de 10h30 à 12h et de 13h à 15h30 au bureau de la municipalité, situé au 750 rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 9^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 16 h30 le 9 juin 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière